

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 3 suppléants, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

### RAPPORT N° 26-201013-ADM-

#### ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA COMMUNE D'ARETTE

M. ESTOURNES indique que le Conseil départemental va construire un nouveau collège sur la commune d'Arette, dont le mode de chauffage est un réseau de chaleur bois qui pourrait desservir également l'école primaire et le Centre PEP Honoré Baradat.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), maître d'ouvrage de cette opération, a lancé un concours d'architectes pour retenir le projet de construction d'une chaufferie à proximité du centre de secours. Afin de ne pas empiéter sur des places de stationnement, il a été convenu entre le SDEPA et la Commune d'Arette d'accoler ce futur bâtiment contre le centre de secours. La parcelle concernée par cette implantation appartenant à la

Communauté de Communes du Haut-Béarn, il est proposé de procéder à un échange de parcelles. Le plan joint à la délibération montre que les surfaces échangées sont une parcelle envisagée pour accueillir la future chaufferie bois étant actuellement occupée par une aire de lavage, la commune d'Arette, par la voix de son Maire, s'est engagée auprès des représentants du SDIS à réaliser un ouvrage similaire en remplacement de celui appelé à disparaître.

Cet échange de parcelles étant considéré par la Direction Générale des Finances Publiques comme une vente suivie d'un achat, sa consultation préalable est obligatoire. Ainsi, la communauté de communes a sollicité une évaluation de la valeur vénale de la surface à céder, qui a été arrêtée à 770 € HT.

Il est donc proposé d'autoriser l'échange de parcelles avec la commune d'Arette, sans soulte.

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Arette en date du 19 juin 2020,

Vu l'avis émis par le Pôle Evaluation Domaniale 64 en date du 17 septembre 2020,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires permettant un échange de parcelles, sans soulte, réalisé par :
  1. la cession d'une partie de la parcelle n° 1536 pour une surface de 77,15 m<sup>2</sup>,
  2. l'acquisition d'une partie d'une surface équivalente de la parcelle n° 1538 appartenant à la commune d'Arette,
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires, y compris recevoir l'acte en la forme administrative correspondant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY

# PROPRIÉTÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

## Commune d'ARETTE (64)

### PLAN PROJET D'ÉCHANGE

Section L, parcelles n°1536  
Superficie réelle : 967 m<sup>2</sup>

Section L, parcelles 1538  
Contenance cadastrale : 26a41ca

Echelle : 1/250

Relevés réalisés les : 15/05/2020

Plan établi le 18/05/2020  
Référence dossier : 89.10.1503

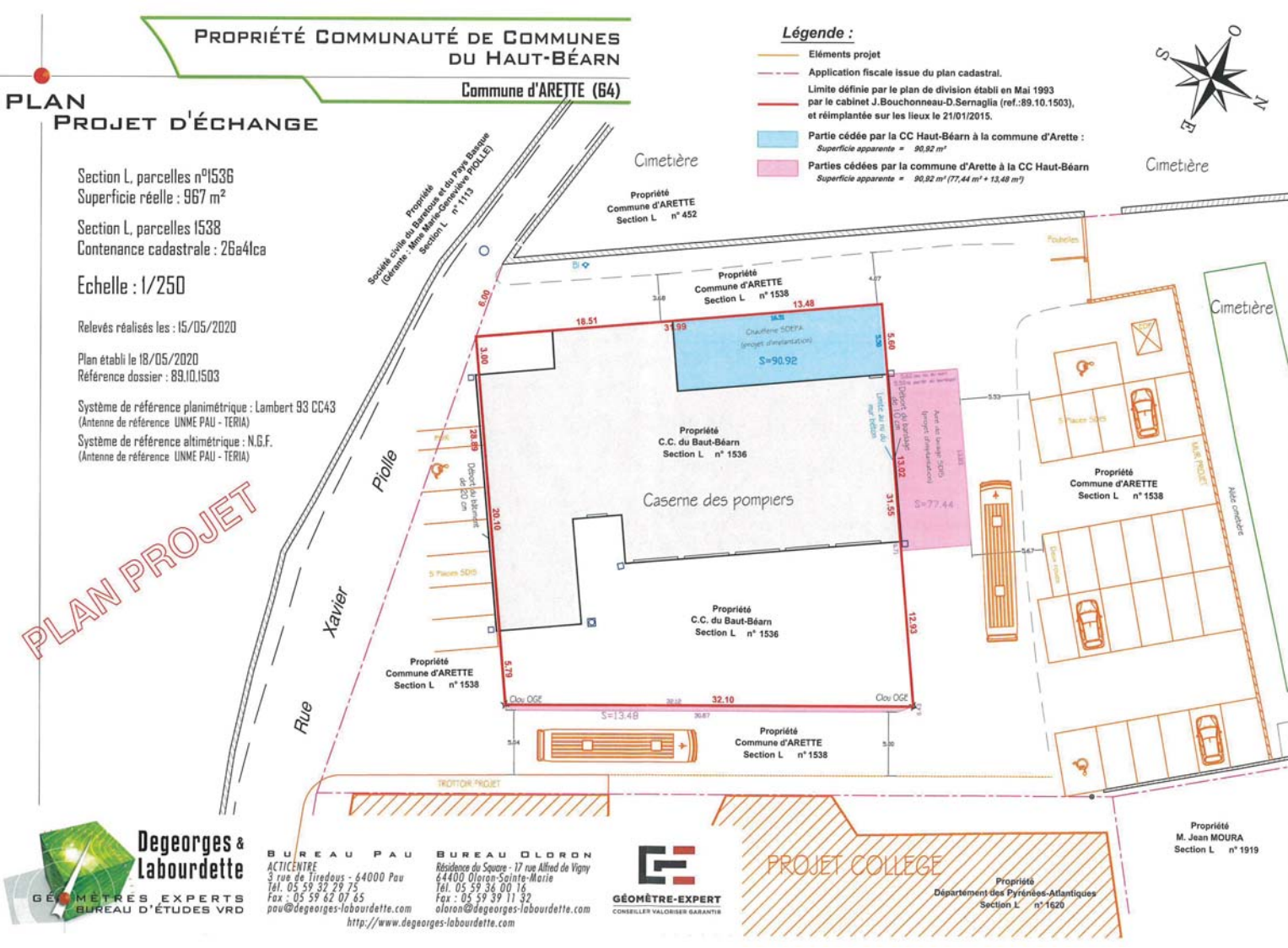
Système de référence planimétrique : Lambert 93 CC43  
(Antenne de référence UNNE PAU - TERIA)

Système de référence altimétrique : N.G.F.  
(Antenne de référence UNNE PAU - TERIA)

PLAN PROJET

#### Légende :

- Eléments projet
- - - Application fiscale issue du plan cadastral.
- Limite définie par le plan de division établi en Mai 1993 par le cabinet J.Bouchonneau-D.Sernaglia (ref.:89.10.1503), et réimplantée sur les lieux le 21/01/2015.
- Partie cédée par la CC Haut-Béarn à la commune d'Arrette :  
Superficie apparente = 90,92 m<sup>2</sup>
- Parties cédées par la commune d'Arrette à la CC Haut-Béarn  
Superficie apparente = 90,92 m<sup>2</sup> (77,44 m<sup>2</sup> + 13,48 m<sup>2</sup>)



**Degeorges & Labourdette**  
GÉOMÈTRES EXPERTS  
BUREAU D'ÉTUDES VRD

**BUREAU PAU**  
ACTICENTRE  
3 rue de Tiradous - 64000 Pau  
Tél. 05 59 32 29 25  
Fax : 05 59 62 07 65  
pau@degeorges-labourdette.com  
http://www.degeorges-labourdette.com

**BUREAU OLORON**  
Résidence du Square - 17 rue Alfred de Vigny  
64400 Oloron-Sainte-Marie  
Tél. 05 59 36 00 16  
Fax : 05 59 39 11 32  
oloron@degeorges-labourdette.com

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**PROJET COLLEGE**

Propriété  
Département des Pyrénées-Atlantiques  
Section L n° 1620

Propriété  
M. Jean MOURA  
Section L n° 1919